

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTON

Compte rendu de la séance du 5 juin 2018.

L'an deux mil dix huit et le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à 19h15, sous la présidence de Mme Dauby, Maire.

Date de la convocation : 29/05/2018

Secrétaire de séance : Mme Protat

Etaient présents : DAUBY Véronique, BENAS Nathalie, COLAS Didier, DEPOIL Pascale, DUCROTVERDUN Jean-Pierre, GARROT Cédric, GIRARD Arnaud, HAAS Didier, MARCHANDIAU Perrine, PROTAT Estelle.

Etaient absents : BIARD Romain, BOYEAUD Anthony, CHEVALIER Aurélia, LACHAUX Fabien.

Le compte rendu du précédent conseil municipal tenu le 12 avril 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

I) Changement des statuts du SIVOS

Mme le Maire soumet au Conseil la proposition de modification des statuts du SIVOS afin de satisfaire la réglementation et de pouvoir prétendre à la DETR lors de travaux à venir sur les bâtiments.

Sont concernés par ces modifications réglementaires :

- Compétence sur les bâtiments scolaires (travaux intérieurs et extérieurs) reprise par les communes,
- suppression des TAP/ NAP,
- affectation du bus du SIVOS uniquement pour les sorties scolaires,
- le restaurant scolaire de la Chapelle de Bragny ,
- constitution du bureau du SIVOS à 7 membres.

La proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire informe le conseil des échanges ayant eu lieu en Conseil Intercommunal.

- Concernant les cantines scolaires :

le marché devait être lancé par la Communauté de Communes : qu'en est-il ?

Le Président répond à la première question en rappelant que le service de restauration scolaire ne fait, pour l'instant, pas partie des compétences intercommunales et que par conséquent, chaque SIVOS/RPI reste maître de ses marchés. Il lui propose de relancer son marché pour une durée de 2 ans. Etant entendu que nous sommes au début d'une phase d'analyse d'un projet de circuits courts sur la zone d'activités Echo Parc.

- Concernant le transport scolaire :

une lettre des parents d'élèves est restée sans réponse et certains délégués ont demandé une réflexion sur l'harmonisation des coûts du transport scolaire : où en sommes-nous ?

Mme Michelle PEPE, Vice-Présidente en charge du service transport, répond à la 2nde question en indiquant qu'elle va prendre contact avec la société de transport concernée et faire en sorte que les problèmes liés au transport des élèves soient rapidement réglés. Concernant l'harmonisation de la répercussion des coûts de transports scolaires aux communes, elle précise qu'une commission transports va être rapidement convoquée pour mener cette étude.

II) Autorisations d'absence des agents communaux

Mme le Maire présente le document lié aux absences des agents.

Cette proposition a été validée par le comité technique du centre de gestion de la FPT.

Le Conseil Municipal vote cette convention avec 1 abstention et 9 pour.

III) Création d'un poste de saisonnier

Mme le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste de saisonnier de 30 h sur un mois pour la période estivale.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents cette création et ces termes.

IV) Taux d'avancement de grade du personnel pour 2018

Mme le Maire propose un taux de promotion de 100% avec la promotion de Estelle Grandjean au grade d'adjoint technique principal de 2e classe.

Le Conseil Municipal accepte ce taux de promotion de 100 % à l'unanimité de ses membres présents.

V) Reversement de l'excédent des panneaux photovoltaïques au budget principal

En accord avec le budget voté, Mme le Maire demande la validation du transfert de 5 000 € du budget des panneaux photovoltaïques vers le budget principal.

Le Conseil Municipal valide ce transfert à l'unanimité de ses membres présents.

VI) Redevance d'occupation GRDF

Mme le Maire présente la redevance d'occupation du domaine public par GRDF et en demande l'accord du Conseil pour accepter la méthode de calcul de cette redevance, donnant une somme de 297 € pour 2018.

Le Conseil Municipal accepte la redevance à l'unanimité de ses membres présents.

VII) Décision modificative du budget assainissement

Mme le Maire soumet au conseil une décision modificative sur le budget assainissement afin de régulariser l'annulation d'une facture d'assainissement émise en 2017.

- Ouverture d'une ligne de trésorerie à l'article 673 "TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS" pour 50,00 €.
- Une diminution de 50,00 € à l'article 615 « ENTRETIEN » est proposée pour équilibrer l'opération, ce qui ramène cet article à un montant de 65 857,56 €

Le Conseil Municipal valide cette décision modificative à l'unanimité des membres présents.

VIII) Cheminement doux : prêt bancaire

Suite à la délibérations du Conseil du 12 avril, Mme le Maire présente les conditions de prêt obtenues.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide :

- le montant du prêt (200 000 €),
- le taux du prêt (1,57 % fixe),
- la durée (240 mois),
- la périodicité (annuelle)
- et l'organisme bancaire (le crédit agricole).

IX) Lancement de la consultation pour le projet de cheminement

Mme le Maire présente au Conseil l'avancement du projet.

Le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre s'est fait ce jour, mardi 5 juin 2018, et la date limite de remise des offres est fixée à samedi 30 juin afin d'effectuer une ouverture des plis le mardi 3 juillet.

X) Demande de subventions pour l'aménagement du cimetière

Mme le Maire demande l'autorisation de s'engager dans une gestion du cimetière sans produits phytosanitaires et dans l'aménagement de celui-ci afin de le végétaliser et de l'entretenir pour un montant de 10 706,40€ sous réserve d'obtenir une subvention de la Région pour ce projet.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à s'engager dans cette démarche, sous réserve de l'obtention d'une subvention.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de la Région et à signer tout document s'y afférent, à l'unanimité des membres présents.

XI) Convention avec la communauté de communes

Mme le Maire présente une convention proposée par la communauté de communes au sujet du PLUI.

Celle-ci mentionne notamment le remboursement de 8 269,46€ pour les frais liés à la mise en place du PLUI (frais de reprographie, d'affichage, moyen humain pour assurer l'information, réunion pour concertation avec les habitants).

Le Conseil Municipal approuve cette convention avec 2 abstentions et 8 pour.

XII) Questions diverses

- Bilan de la semaine Plume en Lune.

3 soirées ont eu lieu en lien avec la commune ou l'amicale des nantonnais : chorale, spectacle et concert.

La soirée organisée par le CCAS s'annonce déficitaire de 166,46€.

Mme le Maire propose que le budget principal de la commune prenne en charge les courses faites pour cette soirée pour le montant de 138,81€ ce qui réduit le déficit de la soirée à 27,65 €.

- Organisation du 14 juillet.

Après discussion sur la date de tir des feux, le Conseil Municipal retient le 14 juillet.

8 membres du conseil s'engagent à se rendre disponible pour l'organisation de cette manifestation si nécessaire.

- Numérotation

Le premier retour du cabinet Branly aura lieu lundi 11 juin et à la suite une commission sera réunie mi-juin.

La séance est levée à 21h15.

